

MARIGNAC Bulletin Municipal



N°1. Aout 2020

*Le mot du Maire
André Campagne*

« Chères Marignacaises, chers Marignacais,

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous pour la première fois dans notre Bulletin Municipal. Malgré la crise sanitaire qui a retardé l'installation de notre Conseil Municipal, nous sommes en place et très actifs sur l'ensemble des dossiers depuis deux mois. L'objectif n°1 étant d'assainir et de consolider nos finances, nous avons lancé une analyse et une prospective budgétaire.

Toutes les commissions municipales sont établies, le budget 2020 a été voté sans augmentation des taxes. Tout le personnel a été reçu pour convenir d'une méthode de travail plus efficace et un nouveau point sera fait en fin d'année.

Des réunions importantes auront lieu dans notre commune avec les services de l'Etat sur le devenir de la friche Péchiney, l'élaboration du PLU et le développement du village. La semaine de 4 jours a été validée dans les écoles ainsi qu'une garderie et bientôt un ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement).

La fête du village sera perturbée en raison de la pandémie, néanmoins, nous allons vous proposer un programme festif adapté à la situation.

Je remercie très sincèrement tous les élus et le personnel municipal qui s'investissent quotidiennement pour que nous soyons fiers de vivre à MARIGNAC. »



Vos élus s'engagent pour vous



Mercredi 16 juillet 2020

*Notre Maire est élu
Vice-Président
chargé des finances
à la Communauté des
Communes Pyrénées
Haut-Garonnaises.*

En haut de gauche à droite: Stéphane Coumes, Frédéric Sère, André Campagne (Maire), Henri Secail (1er Adjoint) Marcel Dore (3ème Adjoint) et Laetitia Comet.

En bas de gauche à droite : Cécile Alran, Lynda Berkouk, Yasmina Berkouk, Audrey Méry (2ème Adjointe) et Marie-Pierre Cerciat.

- Tableau des Commissions en pièce jointe.

Chaque élu a un rôle important et participe à la vie Municipale.

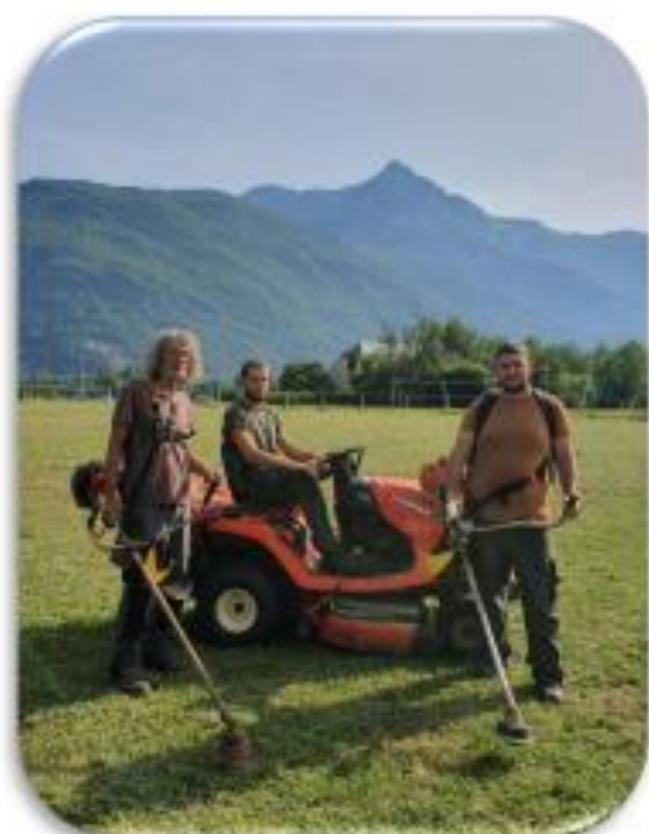
COMPRENDRE LE BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2020

Le **Vendredi 10 Juillet** Conseil Municipal :
Présentation du budget par André Campagne,
détaillé par son 1^{er} Adjoint Henri Sécaïl.

L'élaboration du budget prévu en Mars a été
exceptionnellement reportée de deux mois.

Nous vous présentons en détail le budget de
fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et
recettes à 487 399.19€. (Quasiment identique à
celui de l'exercice 2019).

Le projet du budget a été débattu en Bureau
Municipal en date du 3 juillet 2020 et adopté à
l'unanimité lors de ce Conseil Municipal.



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



UN VILLAGE ENTRETENU

Marcel Dore, Adjoint au Maire est le technicien qui accompagne
toutes les interventions des cantonniers.

Les employés communaux, Daniel, Lucas et Mathieu entretiennent
les rues, taillent les pelouses, plantent des fleurs, affichent les Avis
du Maire, réparent les jeux des enfants, participent souvent aux
aménagement de l'école et de la cour de récréation: l'école
demande beaucoup de main d'œuvre pour fonctionner
correctement. Le mardi, ils ramassent en moyenne cinq camions de
végétaux et deux camions d'encombrants.

Nous les remercions chaleureusement du travail qu'ils
accomplissent pour notre village !

Avec l'abandon du glyphosate, l'entretien demande un peu plus de
temps qu'auparavant, mais nous respectons ainsi les normes
environnementales.

L'ACCUEIL EN MAIRIE ET L'AGENCE POSTALE

Les secrétaires, Gisèle et Stéphanie sont chargées de l'accueil et du fonctionnement administratif de votre Mairie.

Leurs rôles sont très polyvalents, nous les remercions de participer à toutes les actions du Maire et des élus.

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 10 h 00 à 11 h 45 et de 15 h 00 à 17 h 00

Mercredi de 10 h 00 à 11 h 45 (Port du masque obligatoire)



LA POSTE



Profitez de notre Agence Postale et n'hésitez pas à venir partager toutes vos suggestions en Mairie.

Site internet de la Maire de MARIGNAC : www.marignac.fr

LA VIE SCOLAIRE UNE SORTIE DE CONFINEMENT ET UNE RENTRÉE PROGRESSIVE.

Après deux mois et trois semaines de confinement dû au virus Covid 19, l'annonce d'une possibilité de réouverture a permis au Conseil Municipal de consulter tous les parents d'élèves pour savoir s'ils souhaitaient que leurs enfants retrouvent le chemin de l'école. Ils ont été nombreux à réagir, enthousiastes à l'idée que leurs enfants puissent reprendre progressivement un enseignement en présentiel.

A l'issue d'une réunion interne avec les Directrices de l'établissement et de l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) et notre équipe communale, la réouverture d'école dite progressive s'est déroulée en premier lieu sur quatre jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi avec des horaires habituels et un protocole sanitaire strict respectant les règles d'hygiène en vigueur.

« Nous remercions vivement Marie-Christine, Ana, Marika et Mélanie pour leur aide et leur adaptation aux règles sanitaires imposées. Elles sont un soutien indispensable au bon fonctionnement de la vie scolaire. »

Le **Lundi 8 Juin**, 25 enfants ont eu le privilège de retrouver leur belle école et un enseignement de qualité.

Le **Lundi 22 Juin**, réouverture optimale de l'école avec l'assouplissement du protocole sanitaire et l'accueil de tous les élèves. Reprise des cours en présentiel le mercredi matin et fonctionnement du service restauration à l'accoutumée.

Jeudi 25 Juin, Conseil d'école. (www.marignac.fr)



PORTES OUVERTES VISITE ÉCOLE

Le **Vendredi 03 Juillet** : Le conseil Municipal a décidé de planifier un moment « portes-ouvertes. » Audrey Méry, Adjointe à la Commission école a organisé cet événement, et a fait visiter les locaux à tous ceux qui désiraient découvrir ou retrouver avec joie l'école de leur enfance. L'occasion de clôturer tous ensemble cette fin d'année scolaire particulière et d'offrir un bouquet de fleurs et un pot de départ à la Directrice Mme Casteres.

DU NOUVEAU ! Rentrée 2020-2021 : Une fermeture de classe était actée en Mars, compte tenu du contexte de crise, l'Académie de Toulouse revient sur cette décision : la classe restera ouverte l'année prochaine ! L'école sera répartie sur 4 jours. Pas d'école le mercredi. Arrivée d'une nouvelle Directrice : Mme Dalet Estelle. Accueil des enfants le Mercredi en pourparlers.

LES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Dès sa mise en place, le nouveau conseil municipal a souhaité rencontrer l'ensemble des associations Marignacaises. Le samedi 30 mai 2020 les élus Marignacais ont invité les représentants des associations à un moment convivial de rencontre et de discussion dans la salle du conseil municipal, permettant aux uns et aux autres de présenter librement les objectifs de leur association, les difficultés rencontrées, les souhaits pour l'avenir.

Monsieur Campagne a développé les axes du programme concernant la vie associative : présentation des membres de la Commission Association dont l'élu référent est Frédéric Sère. L'Engagement a été pris de les rencontrer individuellement pour aborder les situations spécifiques de leur association.



LES TRAVAUX DE VOIRIE

Travaux de chaussée : Chemin du Marché en cours, à suivre Rue de Riouech.

L'ENTRETIEN DES HAIES DÉBORDANTES SUR LA VOIE PUBLIQUE



Communication d'un Article de l'ONF : Article D161-24 -> Créé par Décret n°2005-368 du 19 avril 2005 - art. 5 (V) JORF 22 avril 2005

« Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat. »

Nous remercions tous ceux qui font l'effort de bien entretenir leurs haies et nous recommandons à ceux qui ne le font pas suffisamment de bien vouloir réaliser un entretien plus rigoureux afin de retrouver une unité paysagère. Un beau village est un village propre et entretenu.

L'AIR EST NOTRE BIEN COMMUN, ENSEMBLE PROTÉGEONS-LE



Règlementation sur le brûlage des déchets verts : Nous vous rappelons que pour des raisons connues (odeur, pollution, protection des personnes les plus fragiles), les feux sauvages sont interdits. (Article de loi 131-13 du code pénal). En cas de non-respect vous risquez une contravention de 450 €.

Pour vous aider, la Mairie assure le ramassage des déchets verts et des encombrants le Mardi et prête gratuitement une benne (qui sera facturée au-delà de plusieurs utilisations).

La déchetterie est également à votre disposition.

Déchetterie horaires d'ouverture :

Du mardi au samedi avec des horaires saisonniers :

Été (du 1er avril au 30 octobre) : de 8 h 30 à 12 h et 14 à 17h30

Hiver (du 1er novembre au 31 mars) : de 9h à 12h et 14h à 17h





LES COMMISSIONS MUNICIPALES

L'article L2121-22 permet au Conseil Municipal de constituer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les commissions municipales sont prioritairement chargées d'étudier les dossiers à soumettre au Conseil Municipal. Elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence. Les élus y discutent des problèmes concrets des Marignacais et proposent des solutions. Les décisions sont soumises au vote du Conseil Municipal ou sont prises directement par le Maire, selon les cas.



Le Maire est le Président de droit de chacune d'elles.

COMMISSIONS EXTERIEURES :

COMMISSIONS	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
C.C.P.H.G Communauté des Communes Pyrénées Haut-Garonnaises.	A CAMPAGNE	H SECAIL
SMEA 31 Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement	A CAMPAGNE - M DORE	
S.D.E.H.G. Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne	A CAMPAGNE - M DORE	
Syndicat T.V.	M DORE	A MERY
SCOT Schéma de Cohérence Territoriale	A CAMPAGNE	L COMET
SICASMIR Syndicat intercommunal d'Action sociale en Milieu Rural	F SERE – C ALRAN	

COMMISSIONS COMMUNALES :

COMMISSIONS	DELEGUES
Appel d'offres	Titulaires : H. SECAIL- C. ALRAN- M.P CERCIAT Suppléants : A. MERY- L. COMET- L. BERKOUK
Révision des listes électorales	Titulaire: S. COUMES Suppléant : H. SECAIL Délégué adm. Titulaire : J. BRUYERE Délégué TGI titulaire: Y. SOULE Délégué adm. Suppléant: Y. SAFFORE Délégué TGI suppléant: J. LORRAIN
Impôts Directs 6 titulaires 6 suppléants	Président : A. CAMPAGNE Titulaires : H. SECAIL- M. DORE – L. BERKOUK J. BRUYERE- J. SOULE- Y. SAFFORE Suppléants : M.P CERCIAT- S. COUMES- Y. BERKOUK C. ALRAN – B. MEGARDON- H. RIGHETTI
CCAS Centre Communal d'Action Sociale	A. CAMPAGNE- S. COUMES- M.P CERCIAT- Y. BERKOUK H. RIGHETTI- E. SOUCAZE- I. STEYER-ECKSTEIN A.M GABAS-
Jeunesse et Vie Scolaire	A. CAMPAGNE- A. MERY- L BERKOUK S. COUMES- F. SERE – M.P CERCIAT-M. DORE Y. BERKOUK-
Finances – Gros travaux et Logements	A. CAMPAGNE – H. SECAIL- L. COMET- C. ALRAN
Bâtiments – Voirie – Travaux – Sécurité routière	A. CAMPAGNE – M. DORE - H. SECAIL – S COUMES – F. SERE
Communication	A. CAMPAGNE- A. MERY – F. SERE- H. SECAIL- L. BERKOUK
Urbanisme- SCOT- Aménagement du territoire- Forêt	Titulaires : A. CAMPAGNE – L. COMET- H. SECAIL- C. ALRAN- M. DORE- F. SERE Suppléants : L. BERKOUK – Y. BERKOUK- S. COUMES- A. MERY- M.P CERCIAT
Associations- Culture Patrimoine et Tourisme	A. CAMPAGNE- F. SERE- S. COUMES – C. ALRAN – Y. BERKOUK –L. BERKOUK – M.P CERCIAT- A. MERY
SDIS Service Départemental d'Incendie et de Secours	A. CAMPAGNE – M. DORE